

Savez-vous que certaines personnes en situation d'handicap ont besoin d'être accompagnées pour leurs activités de la vie quotidienne?

Un accompagnateur peut être un parent, un membre de la famille ou toute personne désignée par la personne ayant une incapacité. L'accompagnateur peut aider la personne à s'exprimer, à comprendre les situations et les messages, à se déplacer ou à réaliser des activités diverses comme effectuer des achats. Un accompagnateur peut donc être présent peu importe l'âge de la personne ayant une incapacité.

Vous pensez qu'un handicap se voit toujours? Cependant ce n'est pas toujours le cas. Certains types de handicaps sont plus difficilement perceptibles que d'autres. Ainsi, le handicap n'est pas toujours ce qui est le plus difficile à vivre, c'est le regard, l'incompréhension des autres.

C'est d'autant plus important d'y être sensibilisé avec la notion de distanciation sociale en temps de covid-19. Le déconfinement et la reprise des activités se font graduellement, les bulles familiales sont désormais acceptées dans les lieux publics. Nous souhaitons que les personnes en situation d'handicap puissent également être déconfinées sans que leur accompagnateur soit vu comme un obstacle mais bien comme un moyen pour qu'ils reprennent une vie active.

Aujourd'hui on fait appel à vous afin que vous sensibilisiez vos différents employés pour qu'ils fassent preuve de jugement lorsqu'une personne avec des besoins se présente dans votre commerce ou votre restaurant avec un accompagnateur résidant à la même adresse ou non.



Les personnes résidant à un même lieu peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 m entre elles.

Elles doivent cependant garder une distance de 2 m avec les autres.

Sensibilisons à la présence nécessaire d'un accompagnateur

Pour plus d'information sur le rôle et la définition d'accompagnateur consultez les pages :

- <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-le-grand-public/mieux-accueillir-les-personnes-handicapees>
- www.raphat.ca

